



## Suis je oblioger de payer le mois de préavis?

Par **cece69005**, le **09/08/2013 à 09:49**

Bonjour, rn J 'étais en location dans un studio meublé de 15M carré sur tassin la demi lune.rn Depuisle debut cette appartement est très humide (trace de moisissures sur le mur) de nombreuses photos peuvent le prouver.Depuis quelque mois j'avais également eu des invasions de fourmis et depuis peut ( le 4 août 2013)j'ai vu un rat qui se baladait dans l'appartement ayant mit de nombreux pièges et n'ayant pas réussi à l'attraper j'ai donc été obliger de quitter l'appartement en urgence,car il est toujours là.rn Suis-je obliger de payer le mois de préavis ?rn sachant que j'ai été obliger dele quitter en urgence.rn Cordialement .

Par **Lag0**, le **09/08/2013 à 10:29**

Bonjour,rnRien, dans la situation décrite, ne peut vous autoriser à ne pas payer le loyer et les charges pour le mois de préavis, ce ne pourrait être qu'un accord avec le bailleur.